

# Au collège, les enseignants s'indignent de la fermeture brutale du dispositif Ulis

Les services de l'Éducation nationale ont décidé de supprimer le dispositif Ulis, provoquant la colère de la communauté enseignante et des parents.

Ils n'ont pas été prévenus directement. C'est en recevant la "**dotation horaire globale**" de leur établissement pour l'année scolaire prochaine que les enseignants du collège Jules Grenier ont compris la disparition programmée du dispositif Ulis. "**Nous avons constaté qu'il manquait les heures consacrées à ce dispositif**", explique Johnny Lafresnaye, professeur de lettres et membre du syndicat Sud Éducation.

## Ecole inclusive

Au collège Jules Grenier, les élèves dits "**à besoins particuliers**" ne sont pas rassemblés dans une seule classe mais bien mélangés aux autres élèves. Ils bénéficient du soutien d'une accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) et d'une enseignante référente. Un modèle d'école inclusive, telle que préconisée par le ministère de l'Éducation nationale. "**Ce sont des ados qui ont le droit de grandir comme les autres ados, sans être mis à part**", fait valoir Florence Riant, l'enseignante référente pour le dispositif.

## Déficit

A la direction départementale des services de l'Éducation nationale, à Alençon, on estime que le nombre d'élèves concernés n'est plus suffisant pour justifier le maintien de ces heures dédiées. Deux élèves à la rentrée 2023, contre cinq cette année.

Pour Florence Riant, l'école souffre, en cette période post-Covid, d'un déficit de diagnostic. "**Ces trois dernières années, les psychologues de l'Éducation nationale ont vu moins d'élèves et en ont, dès lors, moins diagnostiqué**", indique-t-elle. Résultat : des adolescents dont les besoins spécifiques ne sont pas détectés et qui passent entre les mailles du filet.

"**Seule la logique du chiffre les guide**", déplore par ailleurs Johnny Lafresnaye, qui regrette que "**pour des raisons budgétaires, on casse le vivre-ensemble que nous**

avons construit".

## Elèves notifiés

Parce que, selon l'équipe enseignante, le dispositif Ulis ne bénéficie pas qu'aux seuls élèves "notifiés", c'est-à-dire chez lesquels on a perçu certaines difficultés. "**Je ne fais pas de différences entre les élèves à besoins spécifiques et les autres**", explique l'AESH, Pamela Gaignon. Régulièrement, jusqu'ici, celle-ci accompagne donc des élèves "Ulis" ou non, pour préparer l'oral du brevet ou les aider à utiliser un compas. A la rentrée, les deux élèves concernés devraient être réaffectés à Sées, Alençon ou Mortagne, bien loin de leur domicile. Quant aux autres, ils se débrouilleront désormais sans accompagnement.

Sylvie FAGNART



La communauté éducative réclame le maintien du dispositif Ulis au collège. DR